



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## contrôle technique des véhicules

Question écrite n° 7405

### Texte de la question

M. Benoist Apparu interroge M. le ministre de l'intérieur et lui demande de bien vouloir lui indiquer le taux d'accidents dus à une défaillance mécanique ou d'un mauvais entretien des deux-roues motorisés. Ce chiffre permettrait en effet d'apprécier l'utilité d'un projet européen visant à instaurer l'obligation du contrôle technique, une disposition potentiellement coûteuse pour les motards.

### Texte de la réponse

Le fichier national des accidents corporels de la circulation comporte un item sur les facteurs d'accidents liés aux véhicules permettant d'identifier, sur la base des informations renseignées par les forces de l'ordre, les taux d'accidents dus à une défaillance mécanique ou un défaut d'entretien des véhicules. Parmi les accidents mortels impliquant au moins une motocyclette en 2011, 1,6 % faisaient apparaître un facteur lié à l'entretien de l'engin (défaut mécanique, éclairage-signalisation, pneumatique usé ou éclatement de pneumatique). Ce ratio est pratiquement divisé par deux pour les accidents corporels soit 0,9%. Ces 2 ratios sont en baisse par rapport à 2010 avec respectivement 1,9 % et 1,1%. Ces données issues du fichier national des accidents corporels de la circulation montrent que l'enjeu défaillance ou défaut d'entretien n'est pas négligeable en matière d'accidentalité routière des motocyclettes, mais que la tendance est particulièrement à l'amélioration.

### Données clés

**Auteur :** [M. Benoist Apparu](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7405

**Rubrique :** Sécurité routière

**Ministère interrogé :** Intérieur

**Ministère attributaire :** Intérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [16 octobre 2012](#), page 5681

**Réponse publiée au JO le :** [11 décembre 2012](#), page 7399